

ÉCOLE ST-JOSEPH



491, ch. Pierre-Péladeau

Ste-Adèle (Québec) J8B1Z3

Téléphone : 450-240-6223

secrétaire : poste 33000

agente de bureau : poste 33020

service de garde : poste 33040

stjoseph@csslarentides.gouv.qc.ca

sdg.stjoseph@csslarentides.gouv.qc.ca

COORDONNÉES

NOM DE L'ÉLÈVE : _____

GROUPE : _____

LÀ, OÙ LES GENS SONT HEUREUX

MOT DE LA DIRECTION

Cher élève,

Une autre belle année scolaire qui commence! Qu'elle soit remplie de nouvelles connaissances, de belles découvertes, de nouveaux amis et de belles expériences dans ton école, l'école St-Joseph, l'école des gens heureux.

Aujourd'hui, tu reçois ton agenda. Il contient notre code de vie et des informations importantes pour toi. Prends bien le temps de le lire. Cet outil te permettra de bien t'organiser, de consigner tes travaux à faire ainsi que les différents événements importants. Cet agenda sert également de lien entre l'école et la maison.

Cette année, nous vivons de nouveau le soutien au comportement positif (SCP). Le respect, l'engagement et le bien-être sont toujours nos valeurs vécues au quotidien. Tout au long de l'année, tout le personnel de l'école sera très heureux de t'aider à cheminer positivement afin que tu y sois heureux.

Nous nous assurerons que tout soit mis en place afin de t'accompagner dans ta réussite éducative. Toutefois, ton investissement personnel est essentiel à ta réussite.

Mais n'oublie surtout pas qu'en tout temps, tu peux compter sur notre aide et notre collaboration afin que tu passes une belle année scolaire.

La direction
Julie Brunelle

VALEURS

- LE RESPECT
- L'ENGAGEMENT
- LE BIEN-ÊTRE

VISION

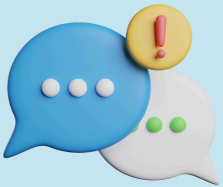
Un milieu sécurisant et novateur où chaque individu a l'espace pour s'engager à développer son plein potentiel.

INFORMATIONS GÉNÉRALES ET CODE DE VIE



HORAIRE DE L'ÉCOLE

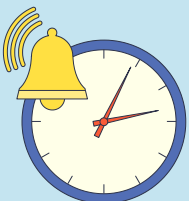
PRÉSCOLAIRE	PRIMAIRE
7h50 : Début surveillance sur la cour Arrivée par la passerelle, le débarcadère ou l'autobus	7h50 : Début surveillance sur la cour Arrivée par la passerelle, le débarcadère ou autobus
8h05 : Début des classes	8h05 : Début des classes
11h15 à 12h56 : Dîner	11h41 à 12h56 : Dîner
14h43 à 15h32 : Encadrement SDG ou départ maison	
15h32 : Fin de la journée Passerelle, autobus ou SDG	15h32 : Fin des classes Passerelle, autobus ou SDG



ARRIVÉE ET FIN DES CLASSES

Pour des questions de sécurité, les élèves doivent arriver à partir de **7h50** seulement. La surveillance sur la cour commence à 7h50.

À la fin des classes, les élèves doivent attendre le signal des surveillants en compagnie de leur enseignant avant de se diriger vers leur autobus ou la passerelle. **Pour tout changement concernant le départ de votre enfant à la fin des classes (passerelle, autobus ou SDG), merci de nous aviser avant 10h30.**



PONCTUALITÉ

Chaque minute est importante pour la réussite de votre enfant et celle des autres. Si je suis en retard pour une raison valable, je me présente au bureau de la secrétaire avant d'aller en classe. Les retards non justifiés ne sont pas acceptés. La ponctualité est de rigueur en tout temps.

L'HEURE DU DÎNER



- Les sorties sur l'heure du dîner ne sont pas autorisées sauf si un parent vient me chercher.
 - Sortie occasionnelle avec un parent (passe bleue).
 - Sortie annuelle (passe verte).
- Je dois avoir un billet de mon parent. Mon titulaire me remet une passe que je montre au surveillant situé au débarcadère. Mon parent doit être présent.
- L'élève qui dîne à la maison tous les jours (passe verte annuelle) ne doit pas revenir à l'école avant 12h50. Faute de quoi, les frais de surveillance seront exigés.
- Si la conduite d'un élève le justifie, la direction peut exclure un élève de la période du dîner.

AFIN D'ASSURER LA
SÉCURITÉ DE TOUS,
MERCI DE NOUS AVISER.

PRÉSENCE À L'ÉCOLE ET VOYAGES

Les élèves doivent être présents en classe tous les jours pour assurer leur réussite.

- Il est de votre responsabilité d'aviser par le **Clic École ou par téléphone** (450-240-6223 poste 1) toute absence ou retard **avant 8h**.
- Lorsque votre enfant doit s'absenter de l'école, il est important de communiquer avec nous en précisant la raison.
- L'élève doit demeurer à l'école durant toute la durée de son horaire scolaire quotidien.
- L'enseignant n'est pas tenu de fournir du travail scolaire aux élèves pour les absences prolongées autres que maladie.
- L'enseignant n'est pas tenu de faire reprendre les examens aux élèves qui s'absentent à moins d'avoir un billet du médecin.
- Afin d'assurer une gestion équitable et cohérente, le CSSL prévoit que, si l'absence atteint 20 jours de classe consécutifs ou cumulatifs ou plus, une désinscription administrative pourrait être effectuée.

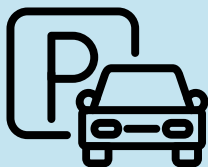


SERVICE DE GARDE

Heures d'ouverture : 7h à 18h.

Pour tout changement concernant le départ de votre enfant à la fin des classes, veuillez envoyer un courriel à la responsable du service de garde **avant 10h30**.

Si vous avez des questions, appelez au 450-240-6223 poste 33040.



STATIONNEMENT / VISITEURS À L'ÉCOLE

Le stationnement est réservé **aux membres du personnel**. Veuillez vous stationner sur les rues avoisinantes.

Dès son arrivée, **tout visiteur doit se présenter au secrétariat**, y compris les parents, signer le registre et obtenir le permis de circuler dans l'école ou sur le terrain de l'école. Ne jamais vous diriger dans la classe de votre enfant ou sur la cour sans un billet de circulation.



ALIMENTATION

Les aliments allergènes tels que les noix et les arachides, sont autorisés à l'école. Nous privilégions la sensibilisation et l'éducation à la gestion des allergies alimentaires. Par mesure de prévention, le partage d'aliments entre les élèves n'est pas encouragé.



GOMMES ET FRIANDISES

Il est préférable d'avoir une collation nutritive et un dîner complet. La gomme et les friandises sont interdites, sauf lors d'une occasion spéciale ou d'un privilège.



CONCESSION ALIMENTAIRE TRAITEUR POUR VOUS

- Les commandes se font directement sur leur site web : www.traiteurpouvous.com avant 8h00, le matin même.
- Paiement via leur plateforme ou par virement Interac. Aucun argent comptant.
- Pour toutes questions : info@traiteurpouvous.com
- Prix par repas (qu'est-ce qui est inclus) :
 - Repas principal 6,50\$ (portion régulière) et 6,00\$ (portion plus petite)
 - 1\$ le jus (ajout)
 - 1\$ le dessert (ajout)
- À l'achat de 10 repas complets, 1 repas sera gratuit donc 10 repas pour le prix de 9 repas.



ACCESSOIRES

Si je viens à l'école à bicyclette, je la place sur le support prévu et je la verrouille avec un cadenas, car l'école n'est pas responsable si elle est volée. La planche à roulettes et la trottinette ne sont pas permises sur le territoire de l'école. Lorsque je joue au hockey, je dois porter un casque protecteur avec grillage. Lorsque je joue au mini-hockey, je dois porter des lunettes de protection.



MATÉRIEL ET FOURNITURES SCOLAIRES

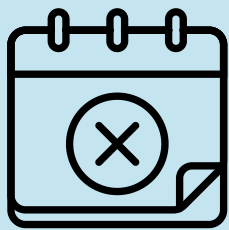
L'élève doit apporter tout le matériel (bien identifié) dont il a besoin pour passer sa journée à l'école. Nous vous demandons votre collaboration pour diminuer les dérangements à la suite de l'oubli de son devoir, de son lunch, de ses vêtements, etc. Nous vous demandons également de passer au secrétariat pour y déposer les objets oubliés ou les messages destinés à un titulaire ou à un enfant.



APPAREILS ÉLECTRONIQUES

Tous les appareils électroniques personnels ou de la maison, y compris les montres intelligentes et les écouteurs, ainsi que les cellulaires sont interdits à l'école.

FERMETURE D'ÉCOLE



En cours de journée, s'il arrivait que nous ayons à retourner les élèves, veuillez prévoir avec votre enfant la personne qu'il devra contacter, si vous deviez ne pas être présents à la maison. Assurez-vous d'avoir bien complété la première page de l'agenda à la section « En cas d'urgence ».

Lors d'intempéries, si seul le transport est annulé, le service de garde sera ouvert à compter de 7h le matin. Pour la fermeture complète des écoles, vous pouvez vous informer aux endroits suivants, à compter de 6h00 :

Site internet du Centre de services scolaire : <http://www.csslaurentides.gouv.qc.ca/>
CIME-FM, TVA, LCN, RDI



MALADIE, MALAISES OU BLESSURES

Si votre enfant est malade le matin, nous vous demandons de le garder à la maison. Tout enfant qui présente de la fièvre, en cours de journée, est retourné à la maison après que l'école ait communiqué avec les parents.

Nous pouvons administrer des médicaments **prescrits** uniquement. Vous devez absolument compléter le document d'autorisation et fournir la prescription.

TRANSPORT D'URGENCE

S'il faut une évaluation à la clinique médicale ou à l'hôpital :

- Nous communiquerons avec vous pour vous informer et déterminer le mode de transport.
- Dans l'impossibilité de rejoindre les parents, l'école prend les dispositions appropriées. S'il faut utiliser les services de taxi ou d'ambulance, les frais seront assumés par les parents. Prenez note que l'élève sera accompagné d'un adulte de l'école jusqu'à l'arrivée des parents.



OBJETS PERDUS

Lorsque votre enfant perd un objet lui appartenant, nous faisons les efforts raisonnables pour le retrouver. L'école n'est cependant pas responsable de la perte.



ASSURANCES, ACCIDENTS, VOLS

Le Centre de services scolaire détient une assurance responsabilité civile. Celle-ci couvre les frais que sur preuve de responsabilité du CSS. Les assurances du CSS ne couvrent pas les effets personnels des élèves en cas de vol ou d'incendie.

LA TENUE VESTIMENTAIRE

Lorsque je viens à l'école, il est de ma responsabilité de m'habiller convenablement pour fréquenter un établissement scolaire, selon la température et les politiques en place. Dans le doute, une intervention sera faite et l'école communiquera avec les parents. Une conséquence logique s'appliquera selon ma tenue vestimentaire.

Pour votre information :

- Le chandail et la camisole devraient couvrir le dos, le ventre et la poitrine.
- Il est important de porter des chaussures adéquates pour jouer à l'extérieur.
- Toute tenue vestimentaire comportant des messages violents, provocants ou antisociaux n'est pas acceptée.
- Tout couvre-chef (la casquette, la tuque, le chapeau, le bandana, le capuchon, etc.) est interdit dans la classe, à l'exception des permissions spéciales.
- Nous encourageons une deuxième paire de chaussures sécuritaires.
- L'élève doit garder son visage à découvert à l'école et lors des activités scolaires afin de permettre l'identification et la communication, sauf exceptions pour des raisons de santé, de handicap ou liées à certaines tâches.



COURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE

- Pour mon cours d'éducation physique, je me change et je porte un survêtement ou un short mi-cuisse, un chandail à manches courtes ainsi que des souliers de course. Je place tout le matériel dans un sac en tissu bien identifié.
- Si votre enfant est malade ou est atteint d'une blessure mineure, vous devez nous écrire un mot nous expliquant quelles sont ses limitations à l'effort. Sans note de votre part, ce dernier participera au cours.
- Si votre enfant doit être retiré d'un ou plusieurs cours en raison d'une incapacité, nous aurons besoin d'un billet médical.

RÈGLEMENTS DE LA COUR D'ÉCOLE

- Le matin, jusqu'à 8h05, je dois respecter les limites sur la partie asphaltée de la cour d'école et circuler ou jouer dans le terrain de soccer ou dans le parc.
- Le sable, les roches, le paillis restent au sol. Les balles de neige peuvent être lancées seulement sur les cibles murales.
- Les enfants peuvent s'amuser sur le terrain gazonné jusqu'à la corde jaune. Il est important de respecter la vie des arbres et des arbustes. Je ne grimpe pas dans les arbres.
- Il est permis d'utiliser les ballons et les balles dans les endroits désignés. **Ceux de la maison ne sont pas permis.**
- Concernant les balançoires, il faut demeurer assis, la tête vers le haut et ne pas les tortiller. Tous les sauts sont interdits des balançoires. De plus, on se balance un seul élève à la fois.
- Dans l'araignée, on peut grimper jusqu'à la boule qui est au sommet, mais on ne doit pas s'asseoir dessus. L'araignée est fermée l'hiver.
- Si un ballon sort de la cour, l'élève doit demander à un surveillant s'il peut aller le chercher.
- Le module des petits est réservé aux élèves de préscolaire, 1re, 2e et 3e année. Les élèves doivent être en mouvement dans le module et adopter des comportements sécuritaires. Le module est fermé l'hiver.
- Le module des grands est réservé aux élèves de 4e, 5e et 6e année. Les élèves doivent être en mouvement dans le module et adopter des comportements sécuritaires. Le module est fermé l'hiver.
- En hiver, les enfants peuvent aller sur les buttes de neige lorsque les adultes le permettent. Ils doivent se déplacer devant et sur les buttes. Il est interdit d'aller derrière les buttes. Il est interdit de faire des culbutes (« flips »).
- En hiver, les enfants peuvent faire un fort collectif à l'endroit indiqué et il appartient à tous les élèves de l'école.
- À la fin de la journée, j'attends que les autobus aient quitté la cour pour aller dans les modules, les balançoires et l'araignée. Je reste avec mon parent ou mon tuteur.

LANGAGE, POLITESSE ET RESPECT

- Je suis polie et je m'applique à bien parler en tout temps.
- J'ai un langage verbal et non verbal respectueux et courtois avec les autres élèves et le personnel de l'école, en tout temps et quel que soit le moyen utilisé.
- Je vouvoie les adultes de l'école et j'utilise le titre de "Madame" ou de "Monsieur" suivi de leur prénom pour m'adresser à eux.
- Je respecte la réputation et la vie privée des autres élèves et du personnel de l'école. J'obtiens l'accord de mes pairs et celui de leurs parents ou son tuteur, le cas échéant, avant de capter leur image ou leur voix.
- Je traite l'autre comme mon égal en respectant sa diversité (religieuse, sociale, sexuelle, culturelle et physique).
- Je respecte l'autorité du personnel.
- J'utilise les réseaux sociaux de façon appropriée; j'agis de manière responsable.

NOTRE CODE DE VIE

L'école St-Joseph reconnaît qu'il est important de promouvoir et de renforcer activement des comportements appropriés et positifs chez les élèves afin de favoriser et maintenir un milieu d'apprentissage et d'enseignement sécuritaire dans lequel tous les élèves peuvent atteindre leur plein potentiel. Notre système se base sur trois valeurs soient le respect, la responsabilité et la réussite. Un continuum d'interventions, d'appui et de conséquences accompagnent le système. Nous renforçons les comportements positifs tout en aidant les élèves à faire de bons choix. Dans les pages suivantes, nous vous invitons à consulter les attentes comportementales dans les différents milieux de vie de l'école. Dans le cas où votre enfant aurait un manquement au code de vie, nous communiquerons avec vous par téléphone, par courriel ou par notre système de communication (Clic École).

ÉTAPES POUR RÉSOUDRE UN CONFLIT

Pour soutenir les élèves dans la résolution des conflits qu'ils peuvent vivre à l'école, voici la méthode qui leur est enseignée, étape par étape, et utilisée par l'ensemble du personnel.



Responsabilité
Respect
Réussite

ÉTAPES POUR RÉSOUTRE UN CONFLIT

1

SE CALMER



Éloigne-toi
et
respire

2

RÉFLÉCHIR



Pense à comment tu
te sens

3

**S'EXPRIMER
AU
«JE»**



Nomme
calmement
ton émotion

4

ÉCOUTER



Écoute ce que
l'autre personne te
nomme

5

**TROUVER
UNE
SOLUTION**



Discute d'une solution
et va
chercher l'aide d'un
adulte au besoin



LES ATTENTES COMPORTEMENTALES DANS LES DIFFÉRENTS MILIEUX

ATTENTES SELON LES VALEURS SCP			
MILIEUX	RESPECT	RESPONSABILITÉ	RÉUSSITE
CLASSE	*J'élève la main pour demander la parole et j'attends mon tour. *J'écoute la personne qui parle. *Je prends soin des autres et du matériel.	*Je sors le matériel nécessaire. *J'accomplis un travail de qualité. *Je remets mes devoirs et mes travaux à temps.	*J'applique les consignes données. *Je suis fier, fière de ce que j'accomplis.
CORRIDORS	*Je suis en silence. *Je m'occupe de moi-même. *Je respecte l'espace des autres.	*Je prends mon rang. *Je regarde en avant pour circuler. *Je circule à droite en marchant.	*Je garde mon casier propre et en ordre. *Je suis sécuritaire en suivant les attentes des corridors.
TOILETTES	*Je respecte l'intimité des autres et la mienne. *Je me lave les mains. *Je garde mon environnement propre.	*Je vais directement aux toilettes. *Je retourne rapidement en classe avec mon permis de circuler ou dans mon rang.	*Je vais à la salle de bain au bon moment (récréation, cloche pipi).
BIBLIOTHÈQUE	*Je lis en silence. *Je me déplace calmement. *Je prends soin des livres que j'emprunte et que je manipule.	*Je me concentre sur ma lecture. *Je rapporte les livres empruntés, à temps. *Je dépose les livres au bon endroit. *J'applique les consignes données.	*J'apprécie les œuvres littéraires. *J'ai du plaisir à lire.

EN TOUT TEMPS, JE VOULOIS LES ADULTES ET J'EMPLOIE MADAME/MONSIEUR.

ATTENTES SELON LES VALEURS SCP			
MILIEUX	RESPECT	RESPONSABILITÉ	RÉUSSITE
CAFÉTÉRIA	*J'entretiens une conversation à voix basse. *Je respecte l'espace des autres. *Je garde mon environnement propre.	*Je reste assis à la table qui m'est assignée. *Je lève la main pour faire une demande. *J'applique les consignes données par les intervenants.	*J'ai de bonnes manières.
COUR D'ÉCOLE	*Je fais de bons gestes et j'ai de bonnes paroles envers les autres. *Je garde mon environnement propre.	*Je fais de bons choix de jeux. *Je trouve une solution pacifique à mon conflit : « Je gère mes bottines ». (Je m'éloigne, je me calme et je trouve une solution à mon problème.)	*J'applique les règlements de la cour d'école. *J'applique les consignes données par les intervenants avec respect. *J'adopte des comportements sécuritaires. *Au son de la cloche, je cesse de jouer et je prends mon rang rapidement.
GYMNASE (V ESTI AIR ES)	*Je respecte les consignes données par l'enseignant. *J'utilise le matériel adéquatement. *Je me change en silence. *J'arrive à l'heure au gymnase. *Je prends soin des autres en respectant leur intimité.	*J'ai un bon esprit sportif. *J'inclus les autres dans mes jeux. *J'utilise le matériel adéquatement. *Je porte mes vêtements d'éducation physique. *Je me change rapidement en respectant l'espace des autres. *Je me change rapidement. *Je range mon linge dans un casier du bas ou sur un crochet.	*J'adopte des comportements sécuritaires. *Je participe activement en étant positif. *Je suis un exemple positif pour les autres. *J'applique les consignes données.

EN TOUT TEMPS, JE VOUS VOIE LES ADULTES ET J'EMPLOIE MADAME/MONSIEUR.

ATTENTES SELON LES VALEURS SCP			
MILIEUX	RESPECT	RESPONSABILITÉ	RÉUSSITE
SERVICE DE GARDE	*J'adopte le niveau de voix demandé. *Je prends soin des autres et du matériel.	*J'applique toutes les attentes des différents milieux de l'école. *Je range le matériel. *J'avise mon éducatrice quand j'arrive et quand je quitte le service de garde.	*J'applique les consignes données par les intervenants. *Je suis fier, fière de ce que j'accomplis.
AUTOBUS	*J'entretiens une conversation à voix basse avec politesse. *Je salue et je dis merci au conducteur.	*Je reste assis à ma place. *J'apporte tous mes effets.	*J'applique les directives du conducteur. *Je suis un bel exemple pour les autres.

ENGAGEMENT AU CODE DE VIE

Avec mes parents, j'ai lu les règles de vie de mon école.

Pour mon bien-être et celui de mes amis, je m'engage à respecter ces règles de vie durant toute l'année.

ÉLÈVE

Prénom et nom de l'élève : _____

Groupe : _____ Date : _____

Signature : _____

PARENT

J'ai pris connaissance des règles de vie de l'école.

J'offre ma collaboration et je m'engage à aider mon enfant à respecter ces règles de vie durant toute l'année.
En cas de situation problématique, je m'engage à collaborer avec l'école afin de trouver des solutions et soutenir les mesures éducatives mises en place.

Signature : _____

Date : _____



PLAN DE LUTTE

CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

Nous vous invitons à consulter le document complet
du plan de lutte sur le site internet de l'école :
<https://csslaurentides.gouv.qc.ca/ecoles/ecole-primaire-saint-joseph/>

L'élaboration du plan de lutte a pour objectif de « prévenir et de contrer toute forme d'intimidation et de violence et, plus précisément, de faire de l'établissement d'enseignement un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire, de manière à ce que tout élève qui le fréquente puisse y développer son plein potentiel, à l'abri de toute forme d'intimidation ou de violence » (LIP, 2012).

CONFLIT, VIOLENCE OU INTIMIDATION ?

CONFLIT	VIOLENCE	INTIMIDATION
Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation. L'intimidation n'est pas un conflit, c'est une agression. Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent.	Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.	Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif , exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

ACTES DE VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL

La notion de violence à caractère sexuel s'entend de toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique (Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur [RLRQ, chapitre P-22.1]).

SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Les sanctions applicables seront déterminées selon la gravité ou le caractère répétitif de l'acte répréhensible.

Les exemples ci-dessous ne constituent pas une liste exhaustive :

Lettres ou dessins d'excuse;

Gestes réparateurs;

Rencontre avec TES, psychoéducateur, direction;

Suivi rapproché et encadrement dans les moments non-structurés;

Suspension à l'interne ou à l'externe;

Rencontre avec le policier éducateur.

NOTRE ENGAGEMENT CONTRE LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION

À l'école St-Joseph, chaque personne est importante.

- Nous n'acceptons aucun échange comportant de la **violence ou de l'intimidation**, de quelque type que ce soit : à l'école, par l'intermédiaire des médias sociaux ou dans le transport scolaire.
- Nous nous engageons **à agir** afin que la situation se règle **rapidement**.
- Nous voulons que **chaque personne** de notre école soit traitée et agisse avec **civisme**, dans un souci d'**égalité** et de **respect** des différences.
- Nous vivons dans un milieu sain où nous sommes accueillis **en toute sécurité**.
- Nous accompagnons les élèves dans leur **parcours scolaire**. Notamment, nous enseignons de façon explicite les comportements attendus.
- Nous enseignons aux élèves les valeurs de **Respect, Engagement et Bien-être** afin qu'ils s'engagent dans leurs apprentissages.
- Nous valorisons et nous soutenons les **comportements positifs**.
- Nous veillons à ce que chaque enfant puisse s'épanouir dans le **respect de soi et des autres**.



SIGNATURES

J'ai pris connaissance du plan de lutte.

Signature de l'élève : _____

Signature du parent : _____

PLAN DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION

INTERVENIR

PARENT D'UN ÉLÈVE VICTIME – TÉMOIN – AUTEUR

Votre **enfant** vous **dit** qu'il vit une **situation d'intimidation ou de violence** ou vous avez des doutes ...

Votre **enfant** vous **dit** qu'il a été **témoin** d'une situation d'intimidation ou de violence ...

Vous **pensez** que votre enfant **fait** vivre de la violence à d'autres ou il vous en parle ...

Quoi faire ?

1. Remplissez le **billet** de signalement parent aux deux pages suivantes.
2. Acheminez le billet au **secrétariat de l'école** afin que nous puissions assurer le suivi.

Les 4 critères qui permettent de déterminer s'il est question d'intimidation :

- Un acte de violence ou d'intimidation, avec **l'intention ou non** de faire du tort;
- **L'inégalité des pouvoirs** entre celui qui intimide et celui qui est intimidé;
- Des **sentiments de détresse**, dont le sentiment d'impuissance, de la part de l'élève qui subit de l'intimidation;
- La **répétition et la persistance** de gestes ou paroles agressants.

Vous pouvez également demander l'assistance de la personne désignée par le Centre de services scolaire au secrétariat général, en composant le 819-326-0333 poste 20060.

Voici des ressources disponibles :

<u>À L'ÉCOLE</u>	<u>À L'EXTERNE</u>
. Communiquer avec nous : Téléphone : 450-240-6223 poste 33020 Courriel : stjoseph@csslarentides.gouv.qc.ca . Rappel : le titulaire demeure la première personne avec qui communiquer. Au besoin, celui-ci référera à un autre membre du personnel. D'autres ressources peuvent vous soutenir en cas de besoin.	. Site internet : www.moi-jagis.com . Tel jeunes : www.teljeunes.com . Jeunesse j'écoute : www.jeunessejecoute.ca . Espace Laurentides : www.espacelaurentides.org 1-888-229-6650 ou 450-229-6650 . La ligne parents : www.ligneparents.com 1-800-361-5085



BILLET DE SIGNALEMENT PARENT
ÉVÉNEMENT / ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

1- IDENTIFICATION DU PARENT (TUTEUR)

Nom du parent : _____

Numéro de téléphone pour vous joindre: _____

Date de l'événement : _____ Heure : _____

2- NATURE DES ÉVÉNEMENTS

Description des gens concernés

Nom de la présumée victime : _____

Blessure : ☐ aucune ☐ légère ☐ sévère

Description : _____

Nom du présumé auteur de l'agression : _____

Complice(s) : _____

Témoin(s) : _____

Description de l'événement :		
Violence verbale ou non verbale	Violence physique	Violence sociale ou psychologique
☐ Insulter	☐ Bousculer	☐ Parler dans son dos
☐ Ridiculiser	☐ Voler	☐ Partir de fausses rumeurs Réputation
☐ Menacer	☐ Taxer	☐ Exclure d'un groupe/rejeter
☐ Gestes ou regards pour exclure ou rejeter	☐ Frapper	☐ Écrire des notes anonymes sur papier ou sur Internet
☐ Autres :	☐ Autres :	☐ Manipuler les relations entre amis
		☐ Discriminer
		☐ Autres

Lieu de l'événement :

À l'école	À l'extérieur de l'école	Cyber agression / Internet
☐ Cour de l'école/caféteria	☐ Dans l'autobus	☐ Message ou photo préjudiciable
☐ Corridors/toilette	☐ Chemin école/maison	☐ Vol d'identité
☐ En classe/gymnase	☐ Stationnement	☐ Filmer et se moquer
☐ Service de garde	☐ Autres :	☐ Menaces/insultes
☐ Autres :		☐ Autres

DÉCRIVEZ LA SITUATION:

Tu vis une situation
problématique à l'école?

Protecteur national
de l'élève

Québec



Tu vis une situation de violence à
caractère sexuel?



Le Protecteur
national de l'élève
est là pour veiller au
respect des droits
des élèves et de
leurs parents.



Pour porter plainte, faire
un signalement ou pour
toute autre question :

- quebec.ca/droits-eleve
- téléphone/texto
1-833-420-5233
- plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca



COMMENT PORTER PLAINTE?

Si toi ou tes parents n'êtes pas
satisfaits des services scolaires :

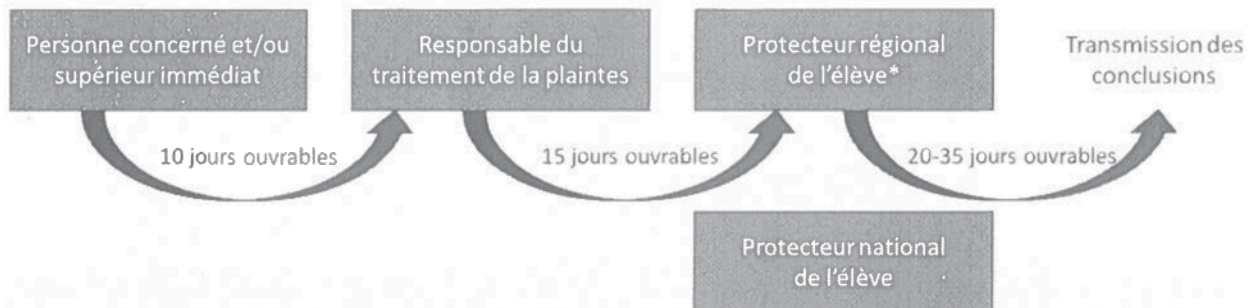
- 1 Parles-en à la personne concernée
ou à son patron;
- 2 Contacte le responsable
du traitement des plaintes;
- 3 Communique avec ton protecteur
régional de l'élève.

Violence à caractère sexuel

Tu peux porter plainte directement au
protecteur régional de l'élève si tu le
souhaites. De plus, toute autre personne
peut faire un signalement directement au
protecteur régional de l'élève.

RÉSUMÉ DES RECOURS DES ÉLÈVES OU DE LEURS PARENTS DÈS L'ENTRÉE EN VIGUEUR DES DISPOSITIONS DE LA LOI SUR LE PROTECTEUR NATIONAL DE L'ÉLÈVE

TRAITEMENT DES PLAINTES



- À noter qu'un protecteur régional de l'élève pourra examiner une plainte sans que les deux premières étapes n'aient été franchies, si
1. * il est d'avis que le respect de ces étapes n'est pas susceptible de corriger adéquatement la situation ou que le délai de traitement de la plainte aux étapes précédentes rend l'intervention du protecteur régional de l'élève inutile;
 2. * la plainte concerne un acte de violence à caractère sexuel.

SIGNALEMENT D'UN ACTE DE VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL

À partir du 28 août 2023, il sera possible **pour toute personne** d'effectuer un signalement en matière d'acte de violence à caractère sexuel commis à l'endroit d'un élève qui fréquente un établissement d'enseignement public ou privé.

Toute personne qui aura été témoin d'un d'acte de violence à caractère sexuel et qui souhaite effectuer un signalement pourra le faire directement auprès du protecteur régional de l'élève.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Pour de plus amples détails sur les modalités en vigueur relatives aux plaintes, veuillez consulter le site Internet du Centre de services scolaire des Laurentides.

<https://csslaurentides.gouv.qc.ca/accueil/rappel-du-processus-de-plaintes/>



CODE D'ÉTHIQUE POUR L'UTILISATION DES RESSOURCES INFORMATIQUES

A - Droits et obligations des utilisateurs

Chaque utilisateur peut utiliser le réseau informatique dans le cadre de ses activités scolaires tout en respectant les conditions suivantes :

Objectifs

Le code d'éthique s'assure que la mission du Centre de services scolaires des Laurentides, qui est d'instruire, socialiser et qualifier les élèves est respectée dans son intégrité. Le code s'adresse à tous les utilisateurs du réseau informatique sans exception et en tout temps.

Obligations de l'utilisateur

L'utilisateur doit :

- maintenir le matériel informatique, les fichiers, les logiciels, les ordinateurs et les objets de télécommunication en bon état;
- empêcher la propagation de virus en avisant toute personne responsable de la détection de ceux-ci;
- garder les données des autres utilisateurs confidentielles en ne diffusant pas des renseignements personnels tels que photos, nom, adresse, numéro de téléphone, etc. (Loi sur la protection des renseignements personnels);
- utiliser un langage adéquat dans toutes ses communications et éviter les jurons, expressions vulgaires, irrespectueuses ou violentes;
- s'abstenir de faire du harcèlement, des menaces, de l'intimidation;
- s'abstenir de consulter et de diffuser tout matériel ayant pour but de propager la haine, la violence, le racisme, l'indécence ou la pornographie;
- s'abstenir d'utiliser sans autorisation des codes d'accès appartenant à d'autres utilisateurs;
- faire en sorte de ne pas utiliser le système à des fins commerciales (solicitation, publicité);
- exclure tout jeu de ses activités et éviter de faire du piratage tel que télécharger des jeux, des MP3, des vidéos, etc. à l'exception de ce qui est autorisé dans le cadre d'activité de l'école;
- s'abstenir de se livrer à toute activité illégale;
- avoir l'autorisation pour télécharger, installer et utiliser des logiciels ou pour changer la configuration des ordinateurs;
- ne pas diffuser sans autorisation des textes, images ou multimédia appartenant à autrui (Loi sur le droit d'auteur);
- ne pas participer à des jeux de hasard ou de paris;
- ne pas contrevenir à la politique et toute règle, règlement et loi concernant l'utilisation des technologies de l'information.

B - Droits et pouvoirs du Centre de services scolaire

La direction, le supérieur immédiat ou le Service des ressources informatiques est autorisé en tout temps à procéder à toutes les vérifications estimées nécessaires et à effectuer et conserver toutes copies de documents, données, informations ou courriels pour s'assurer du respect des dispositions de cette politique.

C - Pénalités et sanctions

Se référer à la politique à cet effet.

Par la présente, je déclare avoir lu et compris le *Code d'éthique* et je m'engage à lire et à respecter la *Politique relative à l'utilisation des services informatiques* sur le site Internet du Centre de services scolaire des Laurentides. Je comprends que le non-respect de ces règles peut entraîner des pénalités et des sanctions.

Nom de l'utilisateur
En caractères d'imprimerie

Signature de l'utilisateur

Date

Comme parent ou tuteur, j'ai lu et j'ai expliqué à mon enfant les règles de la *Politique relative à l'utilisation des services informatiques* sur le site Internet du Centre de services scolaire des Laurentides. Je comprends que le non-respect de ces règles peut entraîner des pénalités et des sanctions.

Nom du parent ou tuteur (en caractères d'imprimerie)

Signature du parent ou tuteur

Date